

ÉCHO

AÏRE-LE LIGNON

Journal des intérêts d'Aire-Le Lignon
Numéro 6 | octobre 2018



2018

LABORATOIRE VS DENTAIRE

Entretien et réparation de votre prothèse dentaire, service à domicile

Adresse 10, ch. du Château-Bloch | 2^e étage | 1219 Le Lignon

NOUS FABRIQUONS ET RÉPARONS VOTRE DENTIER



H-R. Vetterli
079 231 26 51



022 797 26 30



R. Scotolati
079 412 68 24

Pharmacie des
Sens+

Livraison gratuite à domicile

T 022 797 27 37

F 022 797 27 38

contact@ph-sens.ch

Coupe Gordon-Bennett | Le Lignon

Cotisations et inscription

Enfants moins de 8 ans

CHF 230.- / saison

Jeunes dès 8 ans

CHF 290.- / saison

Adultes dès 18 ans

CHF 400.- / saison

Taxe d'inscription

mineurs: CHF 30.- | adultes: CHF 50.-

Réduction pour enfants de la même famille

(2: 20%, 3: 30%)

Centre sportif du Lignon • sous-sol

T 022 796 57 39 (soir) • www.budokan-vernier.ch



Horaires

Enfants dès 6 ans

Vendredi de 18h à 19h

Enfants de 8 à 13 ans

Mardi de 18h à 19h30

Mercredi de 17h30 à 18h45

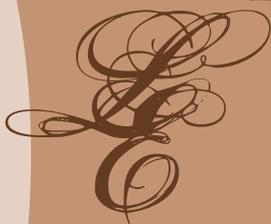
Judi de 18h15 à 19h45

Adultes dès 15 ans

Mardi et jeudi de 19h30 à 21h



Lignon Esthétique



Catherine Lance

41, av. du Lignon

1219 Genève

022 796 86 11

Bus 7-9-28-51 Parking

Soins anti-âge

Micro-Needling

Radio-fréquence

Peeling

www.lignonesthetique.ch

Lignon Tél: +41 22 970 15 15
coiffure

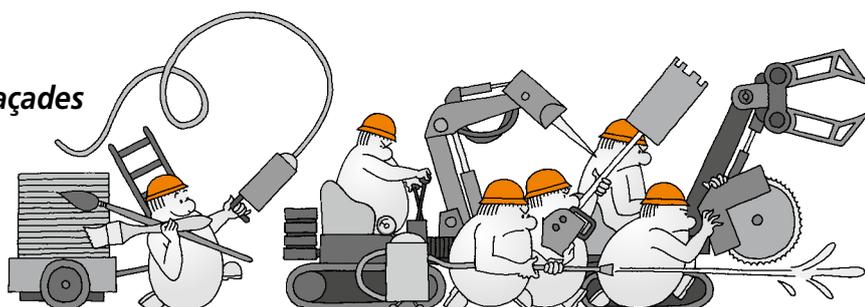
Patrik

Centre commercial du Lignon - Genève

dmb
www.dmbsa.ch

démolition
assainissement de façades
désamiantage
sols sans joints

022 797 55 77
info@dmbsa.ch
www.dmbsa.ch



IMPRESSUM

Tirage : 5'000 exemplaires
8 numéros par an

RÉDACTION

Robert Borgis
T 022 970 13 60 | rborgis@gmail.com
Ch. Du-Villard 10 | 1210 Châtelaine

RÉALISATION

AA Actual Pub SA | www.actualpub.ch

PHOTO COUVERTURE

© Blaise Lambert

PUBLICITÉ

AA Actual Pub SA
info@actualpub.ch | T 022 343 0 343
Benoît Stolz | P 078 721 14 72
Dominique Poupaert | P 079 206 80 00

SITE INTERNET

www.aiali.ch

EDITEUR

Association des Intérêts
d'Aire – Le Lignon

Les articles n'engagent que la
responsabilité de leur auteur.

Reproduction autorisée, avec mention
de la source.

ABONNEMENT DE SOUTIEN

CCP 12-15388-4 (selon désir)

COMITÉ 2018-2019**Président**

Pierre Chevrier

Membres

Mmes Béatrice Besse, Michèle Finger,
Karine Weekers

MM. Robert Borgis, Alain Gaumann,
Yves Magnin, Daniel Muller, Roland
Rey-Mermier, Daniel Rochat,
M. Florian Sallin

COTISATION ANNUELLE 2018

CHF 30.- minimum | CCP 12-15388-4

PROCHAINE PARUTION

Jeudi 18 octobre 2018

**DERNIER DÉLAI DE REMISE
DES TEXTES**

Jeudi 4 octobre 2018

RETROUVEZ-NOUS SUR INTERNET

www.aiali.ch

Le 21 juillet dernier, dernière parution de la version papier du «Matin» pour devenir 100 % numérique, entraînant dans ce changement de nombreuses suppressions d'emploi (40 dont 24 à la rédaction) dans ce quotidien, fondé en 1893 sous le nom «Tribune de Lausanne».

Certes, depuis quelques temps déjà, la vente des journaux est en baisse – peut-être due à l'impact écologique du gaspillage de l'information dans sa version «papier» (7 tonnes de journaux contiennent 167 tonnes d'encre!!) mais aussi – et surtout – à l'évolution des mentalités et de l'économie, sans oublier les progrès des techniques modernes qui permettent une diffusion ultra rapide. «Le journal papier a, au plus tard, 10 ans à vivre» osait déclarer Mark Thomson, du «New York Times».

Depuis l'arrivée d'Internet, les nouvelles sont disponibles gratuitement partout, ce qui rend l'avenir de la presse traditionnelle incertain. Les médias vivent une crise majeure avec les revenus publicitaires qui diminuent de manière drastique (**ndlr notre bulletin connaît cette récession**).

En parallèle, le public a pris l'habitude, avec les nouvelles techniques, à ce que tout soit rapide, gratuit ou tout au moins bon marché. Mais, il ne faut pas l'oublier, il y aura toujours quelqu'un qui en paiera le prix, que ce soit l'ouvrier sous-payé d'une usine de vêtements du Bangladesh (ou autres pays asiatiques) ou alors NOUS TOUS lorsqu'il s'agit des médias financés par la publicité, car notre attention et opinion sont, en fin de compte, vendus aux annonceurs.

Ainsi, aujourd'hui, notre monde est devenu plus complexe, global et connecté. Un «cinquième pouvoir» est né, avec les réseaux sociaux, tout le monde pouvant, devenir «auteur».

On doit donc regretter et peut-être réagir à la disparition d'un titre, car un journal réalisé avec du papier, de l'encre et du travail de

l'homme et que l'on peut tenir à pleines mains, qui s'étale sur une table de bistrot et se refile au client suivant. Un journal qui servira, après lecture, à recevoir les déchets destinés à la poubelle ou mieux se plier pour réaliser des «cocottes» en papier ...essayer donc d'en faire autant avec ... une tablette!

Un certain lectorat romand est donc en deuil depuis cette disparition, mais celui-ci n'interdit pas la réflexion et une certaine introspection : ne sommes-nous pas – nous le public – aussi responsable de la mort de certains journaux?

Lire un quotidien gratuitement en buvant son café nous trouvons ça normal! Mais soyons honnêtes et sincères, si nous voulons vraiment un paysage médiatique diversifié, **il va falloir aussi réapprendre à payer ce qui a de la valeur**. Si une action de l'Etat doit s'inventer pour apporter une nouvelle forme de soutien à la presse écrite, individuellement, il faudrait reprendre l'habitude de l'achat d'un journal papier ou apporter, les cas échéant, son soutien à des journaux plus locaux, comme notre bulletin l'Echo d'Aire-Le Lignon, par exemple.

LA SITUATION DE L'ECHO ?

Au fil des années les coûts d'impression et de distribution sont en constante augmentation, malgré les efforts d'Actual Pub pour trouver l'entreprise avec le meilleur rapport qualité-prix. Pour les couvrir il faudrait un apport de la publicité ou autre de près de CHF 10'000.- ce qui est de loin pas le cas, les recettes publicitaires étant – au contraire des frais – en régression. Notre bulletin sera-t-il appelé à «mourir», comme certains titres ou journaux locaux (La Suisse, le Journal de Genève, L'Hebdo, Le Matin ou, plus près de chez nous, l'Air de Châtelaine, Journal des Avanchets, Boucle du Rhône, Nouvelles, etc.) et voir ainsi disparaître un lien important et indispensable dans la vie d'un quartier, **sans le soutien et l'aide des lecteurs et des entreprises et sociétés installées dans notre région. Merci d'en parler autour de vous!**

Robert Borgis



ESPACE REFLEXO

Suzanne Himmelberger
Réflexothérapeute agréée ASCA

Cabinet de réflexologie

- détente et bien-être
- soulager les maux du quotidien
- éliminer les tensions dues au stress
- soins de support en oncologie

Avenue du Lignon 37
1219 le Lignon
T 078 946 48 88
www.reflexo-lignon.ch

■ L'éphéméride

Le mois de septembre.

Dans le calendrier romain de Romulus qui comprenait dix mois, septembre (en latin september, de septem, sept) était donc le septième mois de l'année, d'où son nom. Les Romains ayant pris l'habitude de personnifier et de déifier tous les faits qu'ils ont du mal à expliquer, ils rangent d'un côté les «bons» dieux, et de l'autre les «mauvais» et prennent soin de se mettre sous la protection des premiers, pour se préserver des seconds. Ainsi dans ce calendrier romain, seuls les quatre premiers mois de l'année portent (ou se rapportent) à des dieux protecteurs, dont trois sont en réalité des déesses : Martius (mois de mars) consacré au dieu romain Mars, Aprilis (mois d'avril) consacré à Aphrodite, Maius (mois de mai) en l'honneur de Maia, Iunius (mois de juin) en l'honneur de Junon. Toujours est-il que les six derniers mois ne sont à cette époque désignés que par le chiffre qui les place et qui permet de les distinguer dans le cours de l'année : Quintilis pour le cinquième mois, Sextilis pour le sixième, September pour septième, etc. Selon les traditions relatées par les auteurs latins (Ovide, Varron), le calendrier passe à 12 mois, sous Numa Pompilius et janvier devient le premier mois de ce calendrier afin de rapprocher le début d'année du solstice d'hiver qui met fin à la saison morte et amorce le renouveau solaire.

L'automne commence le 22 septembre à 3h55 avec l'entrée du Soleil dans le signe de la **Balance** et du 1^{er} au 30 septembre, les jours vont décroître de 96 minutes.

Le jeudi 6 septembre c'était la célébration du Jeûne Genevois, inscrit, par le Grand Conseil, le 8 janvier 1966, dans la Constitution comme jour férié avec pour tradition la tarte aux pruneaux, dont le mythe veut que la veille du jeûne les femmes et les domestiques préparaient des tartes afin de pouvoir se rendre au culte le lendemain. Elles devaient ainsi remplacer le repas du midi et marquer la fin des célébrations. Par ailleurs, la saison des pruneaux s'étendant d'août à septembre, la présence de tels gâteaux en cette période de l'année n'est guère étonnante.

Finalement, en guise d'anecdote, signalons ici que le Jeûne genevois a été rayé de la liste des jours fériés officiels en 1869 et qu'il a été rétabli en février 1966.



Articles pour animaux

Lu-Ma-Me: 8h30-19h
Je-Ve: 8h30-19h30
Sa: 8h-18h

Alimentation
Accessoires
Conseil personnalisé
Viande fraîche sous vide
Livraison possible

Centre commercial
du Lignon
022 / 797 07 07
atoutpoil@bluewin.ch

■ Le saint patron du mois

Le 19 septembre, on fête Saint Janvier (San Gennaro) qui vient en tête de la cinquantaine de patrons célestes que les habitants de Naples se sont donnés.



Né vers 270 à Naples, il serait le descendant d'une ancienne famille romaine patricienne, la Gens Januari. Il aurait été ordonné prêtre puis élu évêque de Bénévent en 302 et martyr, en 305, lors de la persécution de Dioclétien, il a, au cours des siècles, accordé, de nombreuses fois, sa protection aux Napolitains, notamment en 1497 quand il les délivra de la peste ou les protégea, lors des années 1631, 1698, 1767, 1779, des éruptions du Vésuve qui auraient détruit la ville comme Herculaneum et Pompéi au 1^{er} siècle.

Mais tout le monde a entendu parler du «**miracle de saint Janvier**», attesté depuis 1389 par près de 5'000 procès-verbaux et qui se reproduit trois fois par année à la cathédrale de Naples : en mai, en septembre et le 16 décembre et qui consiste en ce que le sang du martyr passe de l'état solide à l'état liquide, tout en perdant de son poids et en augmentant de volume. L'explication de ce phénomène n'a pas encore été trouvée !

■ Le truc du mois

Précision !

Dans la rubrique «le truc du mois» parue dans le précédent numéro, conseil était donné pour éviter les mauvaises odeurs de nos poubelles. Le moyen proposé est valable pour un ramassage global des ordures ménagères et non pas avec notre système basé sur le tri et le recyclage des déchets. Ainsi les déchets organiques doivent être triés et déposés **dans les p'tites poubelles vertes**, munies de sacs biodégradables (disponibles au Centre d'entretien) et non dans les sacs à ordures ordinaires, **dont l'inutilité alors de l'astuce proposée.**

Pour éviter la «taxe au sac», le tri des déchets doit être réalisé au maximum, alors un grand merci à tous ceux qui font cet effort.

Oubliez le truc proposé dans le dernier numéro mais pas le tri de vos déchets.

LE DICTON DU MOIS

En septembre, sois prudent,
achète bois et vêtement!

LA PENSÉE DU MOIS

Ce qui est passé a fui,
ce que tu espères est absent,
mais le présent est à toi.

Proverbe arabe

■ L'écho du passé

Le 28 septembre 1918, création au Théâtre municipal de Lausanne, de l'«Histoire du soldat», drame musical d'Igor Stravinsky (1882-1971) sur un livret de Charles-Ferdinand Ramuz (1878-1947), sous la direction d'Ernest Ansermet (1883-1969), avec Gabriel Rousset, Jean Villard, Elie Gagnebin, Ludmilla et Georges Pitoëff.

Ramuz s'est inspiré d'un conte populaire russe, cousin du mythe de Faust, pour écrire le livret dans un style direct et avec un minimum d'acteurs. **Stravinsky** est alors en exil. Il a fui la révolution bolchevique et réside en Suisse. Ce sera pour lui le début de migrations qui le feront passer par la France pour atterrir finalement aux USA où il finira sa vie. Pour cette histoire, il écrit une partition d'un modernisme affirmé pour un orchestre réduit à l'essentiel, où chaque instrument est susceptible de devenir soliste. Il parseme sa partition aussi bien de marches que d'airs paysans, de tango, de jazz, de ragtime.

L'histoire raconte les péripéties du soldat Joseph. Sur le chemin qui le ramène chez lui, en permission, ce dernier décide de se reposer au bord d'un ruisseau et se met à jouer du violon. Un petit vieux, un filet à papillon à la main, survient comme par hasard. Cette rencontre mènera le soldat tout droit vers un pacte avec le diable. Il acceptera un étrange troc : offrir au vieillard son instrument contre un livre magique qui lui permettra de devenir infiniment riche.

Face au succès rencontré, une tournée est alors envisagée, mais le projet est stoppé par l'épidémie de «grippe espagnole» qui gagne et se développe dans notre pays. Stravinsky n'en sera d'ailleurs pas épargné.

Pour marquer ce centenaire, la «Compagnie Sous Traitement» redonne une version inédite de ce texte à l'Espace vélodrome de Plan-les-Quates (Ch. de la Mère-Voie 60) les 20-21-22 septembre à 20 h et le 23 septembre à 17h00.



Villa Neuve aujourd'hui démolie.

■ Le saviez-vous ?

L'écrivaine, voyageuse et journaliste suisse **Isabelle Wilhelmine Marie Eberhardt**, de parents d'origine russe, connue comme l'aventurière au pays des sables et pour avoir traversé le Sahara habillée en homme, a vécu une partie de son enfance, en compagnie de quatre autres enfants de sa mère, dans la Commune de Vernier, plus précisément dans une propriété, la «Villa Neuve», sise à la route de Meyrin au lieu-dit «Val Ombré».

Selon le registre des naissances de Genève, elle est née le samedi 17 février 1877 à dix heures avant midi, à la Villa Fendt, dans le quartier des Grottes, où une rue porte, depuis 1988, son nom. Fille illégitime de Nathalie, Charlotte, Dorothee, âgée de trente-neuf ans, veuve de Paul de Moerder ; sans mention de l'identité d'un père ce qui a ouvert les portes à bien des suppositions.

Ses années d'enfance et d'adolescence (qu'elle a relatées dans ses lettres et ses «Journaliers») se passent à Vernier, dans un milieu peu conventionnel, où elle est choyée et où elle reçoit, par son précepteur (son père ??) *Alexandre Trophimowsky*, anarchiste et de pensée tolstoïenne, une éducation libertaire, un peu rude, mis néanmoins originale par rapport aux canons de l'époque, dont elle va aspirer à se libérer. Sa soif de découvertes la pousse à s'intéresser au monde arabe et à l'islam. C'est pas ses demi-frères, engagés dans la Légion, qu'elle entend parler, pour la première fois, de l'Algérie. A 20 ans elle accompagne sa mère, souhaitant se rapprocher de l'un de ses fils, et découvre alors un pays, une culture, une religion qui vont l'imprégner complètement. Elle

se convertit à l'islam et prend le prénom masculin de Mahmoud. En octobre 1901 elle épouse Slimène Ehni, un jeune soldat «indigène» de l'armée française.

Dès 1902, basée à Ain Sefra, non loin de la frontière avec le Maroc, elle travaille, comme première femme reporter de guerre, pour «L'Akhbar» dans lequel elle tient une chronique régulière traitant notamment de politique. Ses premières nouvelles sont publiées alors qu'elle n'avait que 18 ans.

Le 21 octobre 1904, c'est le drame : alors qu'elle se remet d'un accès de malaria à Ain Sefra, le brusque débordement d'un oued envahit la ville basse où elle séjourne avec son mari. Elle meurt, à 27 ans, écrasée par les pierres et la boue qui ont enseveli la jeune femme sous les décombres où son corps ne sera retrouvé que deux jours plus tard et enseveli au cimetière musulman de Ain-Sefra à environ 700 km au sud d'Alger.

C'est en 1879 qu'Alexandre Trophimowski avait acheté la propriété à Val Ombré, dans le secteur du chemin de l'Etang qui doit son nom à la présence d'un étang aux abords de la villa des Eberhardt-Trofimovski, un étang avec des tritons qui existe toujours et dont la forme à l'époque a fait que les voisins de la propriété l'avaient rebaptisé «Mer Caspienne».

En raison de la présence de serres où le précédent propriétaire cultivait cactus et plantes exotiques, les habitants de la région appelaient aussi cette maison la «Villa Tropicale».

Quant au propriétaire succédant à A. Trofimovski, il la baptisa d'un nom non moins exotique, Casa Bamba.



Yves Magnin
Avocat

■ À VOTRE BON DROIT

Le marquage «vélos» dans une case destinée aux véhicules automobiles à la hauteur du 158, route d'Aire a suscité quelques réactions.

L'endroit est dépourvu de panneau limitant le parking aux seuls vélos, symbole pourtant absolument impératif selon la LCR, tout comme la procédure publique qui doit le précéder.

En effet, seul un signal sous forme de panneau fait foi.

La marque au sol ne peut que le répéter. Elle n'est pas suffisante car elle pourrait être masquée par des feuilles, la neige, etc.

Dès lors, le seul marquage «vélos» était illicite et source de confusion tant pour les usagers de la route que pour nos corps de police, ce qui n'est pas acceptable pour la sécurité du droit.

La Commune l'a admis. Elle a effacé ce marquage et installé des arceaux. Il n'y a toujours pas de panneau et de procédure publique, mais cela limite au moins *de facto* le parking aux vélos.



Séance du 12 septembre dernier.

■ 14 octobre 2018

Premier tour de l'élection complémentaire d'un Conseiller administratif.

Suite à l'élection au Conseil d'Etat de Thierry Apothéloz, la date du premier tour de l'élection complémentaire d'un conseiller administratif à Vernier, a été fixée **au 14 octobre 2018**. A la clôture de la date limite pour le dépôt des candidatures (2 juillet avant midi) deux candidats briguent la succession du magistrat sortant : M. Martin STAUB, Conseiller municipal socialiste et Mme Ana Belen ROCH, Conseillère municipale MCG.

MARTIN STAUB

Candidat désigné par le Parti socialiste, domicilié à Vernier-Village, il est âgé de 34 ans; avocat de profession, c'est un enfant de la presqu'île qui a suivi sa scolarité obligatoire à l'école d'Aire et au C.O. du Renard. Séjour à l'étranger (Angleterre et Etats-Unis) pour parfaire sa formation en droit et sciences politiques et retour dans la Commune où il s'engage sur le plan politique. Elu en 2013, conseiller municipal, réélu le 19 avril 2015 au législatif vernioylan qu'il présidera de mai 2016 à mai 2017. Sur le plan cantonal, il est, depuis le 30 août 2018, député au Grand Conseil Il a d'ailleurs déposé, début septembre, une question urgente pour que Genève applique pour son Aéroport les mêmes normes que celles édictées pour Zurich par l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC) à savoir geler les atterrissages dès 21h00 et les décollages après 22h30. Son programme est de viser à réduire les inégalités et offrir des opportunités aux Verniolans.

ANA ROCH

Née à Genève en 1973, de parents d'origine espagnole, habitants les Avanchets où elle a grandi et passé la majorité de sa scolarité obligatoire, puis continue sa formation et obtient un CFC d'employée de commerce. En 2015, coadministratrice de la PME familiale dans le domaine du bâtiment. Désirant participer activement à la vie associative de son quartier, elle s'engage au niveau local en président, pendant 15 ans, la Maison des jeunes «L'Eclipse» ou oeuvrant au sein du FC City et FC Avanchets. Elle réside actuellement à Vernier-Village. Désirant s'employer davantage dans le fonctionnement de la Commune, elle pose, en 2011, sa candidature pour le législatif de Vernier et est élue, dans les rangs du Mouvement des

citoyens genevois, réélue lors du scrutin de 2015. Elue en 2016 à la présidence du MCG, elle est reconduite en 2018. Sur le plan cantonal, elle est députée au Grand Conseil depuis mai 2018. Candidate à la succession de Thierry Apothéloz, à l'exécutif de Vernier, elle souhaite mettre au service des habitantes et habitants son expérience de vie et sa capacité d'anticiper et d'analyser et défendre une société de liberté et une économie dynamique protégeant les travailleurs résidents.

En vue de cette élection complémentaire, le Comité de l'Association avait mis sur pied, le 12 septembre à la salle communale d'Aire, une séance publique d'information avec la participation des deux candidats Mme Ana Roch et M. Martin Staub. Un réjouissant grand nombre d'habitants ont répondu à cette invitation et participé de manière interactive, en posant aux candidats les questions relatives aux problèmes qui les préoccupent et portés à l'ordre du jour : Projet Bourdonnette; Centre RMNA; Centre de réinsertion et le futur de l'ancienne parcelle du CO Renard.

Ainsi, le 14 octobre, les électrices et électeurs de Vernier seront appelés aux urnes pour un acte citoyen FORT : élire jusqu'en 2020 un conseiller administratif afin de compléter l'exécutif vernioylan. L'abstention est le pire des choix ! Ne pas remplir son devoir de citoyen c'est suivre la majorité (ou plutôt la minorité !) Faut-il vraiment laisser les autres décider pour soi ? Et peut-être voter n'importe quoi ? Renoncer à exprimer son vote, on laisse ainsi le droit à d'autres de décider !

■ Conseil municipal

Séance du mardi 4 septembre 2018.

Séance de rentrée, présidée par M. Christophe Dulex (PDC-PBD-VL), au cours de laquelle le délibératif, après l'acceptation du procès-verbal de la séance du 19 juin et entendu les communications du Bureau et du Conseil administratif, a notamment pris les décisions suivantes :

- Acceptation, par 33 oui et une abstention, d'un crédit de CHF 3'050'000.- pour des cessions immobilières de diverses

sous-parcelles, sises au chemin Jacques-Philibert-De-Sauvage, en faveur de Vernier, afin de réaliser le projet routier qui permettra un accès aisé au futur quartier de l'Étang ;

■ A l'unanimité, acceptation d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de CHF 75'0000.– destiné à la mise en séparatif du réseau d'assainissement des eaux sous la route de Peney.

■ Motion du Groupe socialiste «Une maison du droit pour les Verniolans», qui souhaite, répondre à un besoin largement identifié au sein de notre commune, offrir un lieu où habitantes et habitants pourront obtenir le soutien et/ou l'orientation nécessaire pour répondre à des problématiques quotidiennes ayant trait au droit, à l'accès aux prestations ou simplement aux démarches administratives. Cette motion invitant l'exécutif à étudier la possibilité de créer une «maison du droit»; de réaliser une évaluation des activités de la permanence juridique du service de la Cohésion sociale (SCOS); de transmettre un rapport complet à la commission sociale, jeunesse et petite enfance, avec les alternatives possibles et de chiffrer le coût de ces différentes alternatives, est acceptée par 22 oui et 11 non.

■ Suite à l'épisode caniculaire de cet été qui pourrait devenir la nouvelle norme selon les spécialistes le groupe des Verts a déposé une motion «Coup de frais pour Vernier», acceptée par 31 oui et deux absentions, invitant le Conseil administratif à étudier un plan climat pour Vernier, en vue de la mise en place de mesures luttant contre le dérèglement climatique, au plus tard en 2019 et de fixer un objectif de 1'000 m² en moins par législature de surfaces en béton/goudron/pavés, etc., idéalement des surfaces herbeuses; de définir puis mettre en œuvre une stratégie d'arborisation et d'installation de fontaines et points d'eau pour les espaces publics et privés du territoire communal et préférer, lors de chaque pose de nouvel enrobé sur les voies communales, les matériaux les plus clairs possible et prendre langue avec l'État pour qu'il en soit de même sur la voirie cantonale.

■ A l'unanimité, validation de la désignation de Mme Dominique Perruchoud, représentante des milieux culturels, au sein du Conseil de la Fondation pour le

développement des arts et de la culture (FODAC), jusqu'à la fin de la première période administrative.

■ Par ailleurs, le Conseil municipal n'est pas entré en matière sur les points suivants : élection d'un suppléant-e du groupe MCG-Indépendants-Entente pour Vernier au Bureau du Conseil municipal en remplacement de M. André SOTOMAYOR, ce dernier n'ayant pas annoncé, à son parti, sa démission, ni comme suppléant au Bureau, ni comme membre du Comité de pilotage du Contrat de quartier d'Aire-Le Lignon. Même décision pour la résolution relative à la désignation des membres de commissions concernant la désignation de M. Ambrosio au sein du Comité de pilotage du Contrat de quartier d'Aire-Le Lignon, en remplacement de M. Sotomayor.

■ Réponse intermédiaire du Conseil administratif à la résolution «Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA)» indiquant l'envoi d'un nouveau courrier au Conseiller d'Etat Hodgers relevant que les réponses apportées ne satisfont que partiellement l'Exécutif verniolan qui ne décèle pas les recommandations concernant l'impact sur la santé.

■ Suite à la résolution «On glisse au Lignon ?» votée le 19 juin dernier, cette dernière a été adressée au Canton avec copie au Comité central du Lignon. Par un courrier du 12 juillet dernier, Madame Sabine NEMEC-PIGUET, Directrice générale de l'Office du patrimoine et des sites au Département du territoire, informe le Conseil administratif que le Service des monuments et des sites va reprendre ses recherches afin que les revêtements des sols puissent garantir une meilleure sécurité.

Interpellation de Mme Monnier (PDC-PDB-VL) qui ayant participé à la fête des Promotions en tant que bénévole sur un stand, a été surprise de ne pouvoir accéder à la rue du Village en voiture pour ranger du matériel. Il était environ 22h00 et l'équipe désirait profiter encore un peu de la fête, mais les agents municipaux nous ont interdit l'accès et informés que nous devions attendre minuit, heure officielle pour entrer dans l'enceinte de la fête. Ainsi, nous aurions dû attendre plus d'une heure sur le stand, car il n'était pas envisageable de laisser le matériel et surtout

la caisse sans surveillance.

Elle invite donc le Conseil administratif à **1)** Indiquer la personne ou le service qui a pris la décision d'interdire, aux bénéficiaires des stands l'accès à la rue du Village avant minuit. **2)** Expliquer les raisons de ce changement de fonctionnement et **3)** relater les accidents qui auraient motivé cette décision. **4)** Envisager et proposer une alternative qui soit appropriée, permettant aux bénéficiaires de ranger leur matériel sans avoir à attendre une heure déterminée

M. Olivier Bron (PLR) suite à la possibilité, lors des Journées Européennes du Patrimoine, de visiter l'ancienne STEP d'Aire et particulièrement le bâtiment Porteous a été gêné pour ne pas dire choqué d'entendre M. Remy Pagani déclarer s'engager de mettre ce lieu à la disposition des milieux de la culture.

Sachant que la Ville de Genève n'est rien concernée par ce bâtiment (situé sur le territoire de Vernier et propriété du Canton) notre Maire prévoit-il d'interpeller son collègue de la Ville pour lui rappeler où sont les limites géographiques de sa commune ?

Question écrite de M. Sotomayor (MCG) relative au réaménagement de la boucle des Tours du Lignon et le retard pris dans la durée des travaux (2 mois) et l'incidence sur le prix de l'adjudication.

En réponse à la question de M. Magnin (PDC-PDB-VL) «le lancer de chariot...» il est communiqué que la présence et les passages des agents municipaux seront renforcés et que les correspondants de nuit continueront leur action sur le terrain. La Voirie procède régulièrement au débarras de chariots ou autres objets jetés de cette passerelle et va intensifier ses passages.

Réponse du Conseil administratif à l'interpellation de Mme Monnier et MM. Magnin et Dulex (PDC-PDB-VL) relative à un marquage illégal à la route d'Aire 58 informant que ce marquage n'a pas été demandé par Vernier et que l'ordre a été donné pour corriger cet aménagement.

PROCHAINE SÉANCE

Mardi 2 octobre 2018 à 20h30.

■ Opposition au centre de semi-détention

Comme nous le signalions dans le numéro 4 de notre bulletin, l'Etat de Genève a décidé de l'implantation d'un centre de semi-détention dans un bâtiment désaffecté de la Step au chemin de la Verseuse. Projet, une fois de plus imposé aux habitants de la presque île. Mais ce choix a fait également réagir le collectif «Prenons la ville» qui avait d'autres idées d'utilisation de ce lieu et a donc lancé une action de protestation. Ainsi, samedi 25 août, en fin d'après-midi, nous apprend la presse genevoise, un radeau parti du quai du Seujet, équipé de roues à aubes et d'une tour de quatre mètres de haut, s'est présenté près du bâtiment désaffecté de la STEP d'Aire (Station d'épuration) où l'Etat projette d'en faire une institution carcérale destinée à des détenus en fin de peine engagés dans des programmes de réinsertion, alors que des milieux culturels avaient imaginé transformer l'endroit à des fins artistiques (concerts, expos, projections). Les jeunes «pirates», arrivés en radeau, ont hissé la voile en forme de banderole, marquant clairement leur préférence : «*Nous construisons un monde sans prison*». Leur message a été reçu cinq sur cinq par le voisinage. Les gens passent, s'arrêtent, expriment leur soutien dominical. Des agents de sécurité ont tenté de les déloger... en vain. Suite à cette occupation, le Conseil administratif de la Ville de Genève a pris une position de soutien à l'ensemble des acteurs qui oeuvrent pour une affectation culturelle de ces bâtiments. Par ailleurs, il déplore également le choix du Conseil d'Etat de favoriser un projet carcéral et se montre ainsi solidaire de Vernier qui a soutenu la réaffectation à des fins culturelles du bâtiment Portéous.

À noter, détail amusant (!), que ce lieu a été un des lieux vedettes des Journées européennes du patrimoine qui se déroulent samedi 1^{er} et dimanche 2 septembre.

■ Centre d'accueil RMNA

Un recours contre l'autorisation de construire a été déposé au Tribunal administratif dans les délais et la procédure suit donc son cours. Nous ne manquerons pas d'informer la population de la suite donnée à ce dossier.

■ ALL

L'Association des Locataires du Lignon, (ALL) est à la recherche d'un/e trésorier/ère, le titulaire actuel devant remettre son mandat pour des raisons de santé.

LA MISSION

Assurer la gestion financière de l'association, la tenue du compte postal, les saisies des encaissements des cotisations des membres et des dépenses de fonctionnement administratif, le bouclage des comptes annuels, l'élaboration du rapport annuel de trésorerie pour présentation lors de l'assemblée générale.

Outil informatique de gestion : traitements informatisés des paiements par E-Finance (Postfinance), tenue des comptes dans un fichier Excel, utilisation de messagerie électronique.

Conditions requises : être à l'aise avec les chiffres, être domicilié(e) au Lignon depuis au moins deux ans et participer aux séances mensuelles du comité.

Il s'agit d'un mandat bénévole.

Les personnes intéressées peuvent prendre contact avec Mme Ruth Righenzi, Présidente de l'ALL, case postale 32, 1219 Le Lignon ou par téléphone au 022 796 36 48 et 079 262 80 66.

■ Les Joyeux dimanches



Le prochain rendez-vous est agendé au **dimanche 14 octobre à 12h15, au Centre de quartier du Lignon.**

AU MENU

Salade – Paëlla – Dessert

Une participation de CHF 10.- (minimum) par personne est demandée avec boisson et café inclus. Le vin est en supplément.

Comme de coutume, en raison du nombre limité de places, **les inscriptions se feront jusqu'au vendredi précédent à 12h00 (dernier délai)**, par téléphone à :

Monsieur Hatt 022 796 62 79

ou **Monsieur Turrini** 022 796 28 53

■ Paroisse catholique du Lignon

Inscriptions au catéchisme 2018-2019.

Le secrétariat enregistre les inscriptions pour cette année de catéchisme **les mercredis 5-12-19 et 26 septembre entre 9h30 et 12h00.**

Les parents peuvent venir inscrire leurs enfants pour le catéchisme. Merci de penser à prendre les certificats de baptême si l'enfant a déjà été baptisé.

■ Le Coin des artistes

Dès cet automne 2018, un espace d'exposition artistique et artisanale sera aménagé pour les habitants qui souhaitent exposer leurs œuvres (peinture, dessin, sculpture, photo, origami, mosaïque, écriture).

Il sera situé dans les locaux du Contrat de Quartier et de la bibliothèque vagabonde, place du Lignon 45 (à l'angle du centre commercial, côté brasserie du Lignon).

Pour les personnes intéressées à présenter leur œuvre ou à donner un peu de leur temps, **contact Denise Rauss, par téléphone, au 022 796 65 62 ou par e-mail, à denise.r-c@bluewin.ch**

■ Le football dans la presque île

FC Aire-Le Lignon.

Après la pause estivale et celle du Mondial 2018 en Russie, le Championnat suisse de football est reparti avec la saison 2018-2019 avec la participation du **Football Club Aire-Le Lignon** et ses 18 équipes (de l'école de foot aux vétérans) **regroupant garçons et filles.**

Créé, avec quelques jeunes de la région, en 1964, le jeune Club a connu, à ses débuts, quelques difficultés, spécialement au niveau d'un terrain pour les entraînements et les matches, les joueurs devant parfois se rendre à Choulex (!) pour pratiquer leur sport favori. Situation plus que désagréable jusqu'à ce que les Autorités de Vernier réalisent le stade d'Aire au chemin des Fossés.

Au niveau des résultats, le Club est, en 2005, promu en 2^e ligue, mais, à la fin de

...ET D'AILLEURS



la saison, il est relégué en 3^e ligue dans laquelle il remporte, en 2014, le titre de champion en battant, après prolongations, le FC City par 3 à 2 et ainsi retrouvé la 2^e ligue.

L'année 2004, voit la **création de la section féminine** qui décroche sa promotion en 2^e ligue à la fin de la saison 2005 déjà, mais pour redescendre en 3^e en 2006. Nouvelle promotion en 2011 en 1^{re} ligue pour accéder en 2016 en ligue nationale B, mais sans réussir à s'y maintenir et retrouver dès 2018 la 3^e ligue. Parcours un peu en dents de scie certes mais qui voit, cependant, la jeune section féminine, décrocher, la Coupe genevoise en 2014 et 2015.

La première équipe masculine est entraînée par Helder Silva (9^e saison) et la féminine par Christopher Clément.

■ Concert au Lignon

Dimanche 23 septembre à 18h00, au Temple du Lignon.

QUATUOR DE CUIVRES

Patrick Bielser – Mathieu Bielser – Thomas Berger – Bernard Besse
Musique baroque et classique
Entrée libre - Collecte à l'issue du concert.

Dimanche 14 octobre à 18h00, au Temple du Lignon.

QUATUOR DE FLûTES «PELLEAS»

Justine Ehrensperger – Bastian Ferraris – Manon Burel – Camille Quinton
Entrée libre - Collecte à l'issue du concert.



■ Nouvelle école

Au quartier de la Concorde.

Avec les changements survenus dans ce quartier périphérique de notre région, les Autorités ont été amenées à prévoir la construction d'un nouveau groupe scolaire et ainsi l'école **Emilie de Morsier*** est sortie de terre et a accueilli ses premières classes lors de la rentrée scolaire du 27 août. L'inauguration officielle qui se déroulera **du 18 au 22 septembre**, s'insèrera dans la fête du quartier de la Concorde.

*Emilie de Morsier née Naville le 31 octobre 1843 à Vernier GE, fille de Louis Naville, Maire de Vernier, et décédée à Paris le 13 janvier 1896. Féministe suisse qui s'est investie dans les questions de droit des prostituées, mais aussi d'homéopathie, théosophie, magnétisme et philosophie orientale.

■ Swimrun

Jogging + natation.

C'est le dimanche 26 août que s'est déroulée, à Vernier, cette épreuve sportive (première édition, dans le canton de Genève), sortie des sentiers battus «**SwimRun**» (né en 2010 en Suède), combinant «jogging» dans les sous-bois et natation dans le Rhône. Organisée par le Service des sports de Vernier, l'épreuve comprenait 3 catégories (femmes, hommes et mixtes) et deux parcours de 11,7 km et 18,7 km.

Cette compétition a permis de conjuguer course à pied sur des chemins forestiers au Bois-des-Frères et descente à la nage dans le Rhône et a rencontré un gros engouement.

■ Votation fédérale du 23 septembre

Lors de ce scrutin, les électrices et électeurs devront se prononcer sur :

- 1) «Contre-projet direct à l'initiative populaire» pour la promotion des voies cyclables et des chemins et sentiers pédestres.
- 2) Initiative populaire du 20 novembre 2013 pour des denrées alimentaires saines et produites dans des conditions équitables et écologiques.
- 3) Initiative populaire du 30 mars 2016 pour la souveraineté alimentaire.

Le 23 septembre, le peuple aura donc l'opportunité de s'exprimer sur deux initiatives, l'une pour des importations alimentaires équitables et écologiques et l'autre en faveur de la souveraineté alimentaire en Suisse. Questions qui nous concernent tous et toutes, car elles détermineront à quoi ressemblera notre futur approvisionnement alimentaire. Il est donc très important de bien se renseigner avant de se prononcer dans l'urne.

■ Une centenaire à Châtelaine

L'EMS «La Châtelaine» était en fête pour entourer, sa pensionnaire, **Mme Germaine Robert-Charrue** et marquer son centième anniversaire. En effet, originaire de Sainte-Croix la «double jubilaire» est née, prématurée, le 31 mai 1918 et à son arrivée dans ce monde (qui a bien changé depuis!) elle ne pesait guère plus de 1 kg 200 gr. et laissait craindre pour sa survie (!). Couturière de profession, elle a exercé son métier jusqu'à l'âge de 92 ans, confectionnant des centaines de costumes tant populaires que de ville ou de cérémonie.

Comme cadeau d'anniversaire, elle a exprimé le vœu d'effectuer un tour en hélicoptère, vœu réalisé au-dessus du Mont-Blanc au début juillet.

La rédaction adresse à cette centenaire ses vœux les meilleurs, un excellent anniversaire et lui souhaite santé et paix intérieure et de vivre encore longtemps.

■ Défense de la presse locale

Lors de la session du 30 août du Grand Conseil, le député (...et Conseiller administratif de Vernier) **Yvan Rochat** a déposé une motion «**pour une presse locale forte et indépendante**», renvoyée en Commission de l'Economie.

En pleine crise de la presse écrite, et durant la semaine du licenciement du rédacteur en chef de la Tribune de Genève, ces textes et les discours ont gagné toute leur importance pour défendre la diversité de la presse et son pouvoir démocratique d'information. En effet, «il faut aimer la presse qui traite correctement les journalistes et les lecteurs, aimer la diversité de cette presse, aimer son indépendance et le faire savoir en s'engageant contre le cynisme de Tamedia».

■ QUE FAIRE EN CAS DE CAMBRIOLAGE ?

Les vols augmentent malheureusement à Genève. On peut prendre des mesures préventives comme des serrures de qualité, des barres de sécurité, des portes blindées, etc. A chacun de voir ce qui lui convient.

En cas de cambriolage, il est impératif de prévenir tout de suite la police qui fera un constat et prendra les empreintes ou autres indices. Il faut également prévenir l'assurance ménage. Les compagnies ont en général un numéro d'appel 24h/24h.

Si votre contrat le prévoit, la compagnie d'assurance enverra un serrurier et/ou un menuisier pour effectuer les réparations en urgence. Puis un inventaire des affaires volées et des dégâts doit être envoyé à la compagnie.

Le contrat et les conditions générales d'assurances indiquent ce qui est couvert et ce qui ne l'est pas. Le vol à l'extérieur (vélo par exemple) doit être prévu dans le contrat si on veut être remboursé. On y renonce parfois pour payer moins de prime, mais il faut alors assumer son choix et ne pas blâmer l'assurance en cas de refus de paiement.

Votre agent d'assurance vous aidera à conclure un bon contrat, c'est-à-dire à trouver un équilibre entre vos besoins et votre budget.

Je me tiens à disposition si vous avez besoin d'un nouveau contrat ou si vous désirez faire vérifier, renouveler ou adapter un contrat existant. Vos intérêts sont ma principale préoccupation !



Patrice Bösiger
Conseiller en assurances,
Lignon Centre



EXPANSION
ASSURANCES & CONSEILS
Lignon Centre | CP 175
1219 Le Lignon
022 970 15 20

ÉCHO NATURE

■ Protection d'espèces menacées

Des organisations actives dans la protection et la conservation de la faune braquent, chaque année, les projecteurs sur certaines espèces animales menacées d'extinction.

C'est ainsi que Pro Natura a choisi, après le castor en 1998, premier animal nommé à ce titre, comme animal de l'année 2018 ;

L'HERMINE



L'un des plus petits prédateurs, pas plus grand qu'une règle d'écolier (30 cm) et lourd comme trois plaques de chocolat (300 g), mais dont la population est en régression, son habitat (paysage agricole) devenant plus uniforme et «propre en ordre». Or, l'hermine a besoin d'abris pour se protéger de ses propres prédateurs, à savoir les renards et les oiseaux de proie, appréciant les haies et les tas de branches ou de pierres. En lui décernant le titre en 2018, Pro Natura veut donc se battre contre la disparition de ces structures dans le paysage agricole suisse, endroits indispensables à de nombreux petits animaux pour se protéger, se nourrir et élever leurs petits.

L'ANGUILLE



La Fédération suisse de pêche (FSP), face à la menace actuelle d'extinction de l'anguille, plus ancienne que les êtres humains, l'a désignée «Poisson de

l'année 2018», en profitant pour rappeler qu'elle ne sera sauvée que si on libère ses anciennes voies de migration et qu'on protège ses populations.

En effet, jusqu'à l'ère industrielle et à l'aménagement massif des cours d'eau pour l'utilisation de la force hydraulique, les anguilles comptaient parmi les poissons les plus courants de Suisse et si on en trouve **encore** chez nous, c'est uniquement à la suite de mesures de repeuplement, en soulignant notamment l'importance de l'installation d'échelles à poisson pour favoriser la migration piscicole, notamment dans le Rhin.

LE FAUCON PÈLERIN



Après l'animal et le poisson, l'Association «BirdLife» a choisi l'oiseau le plus rapide du monde comme «leader» pour 2018, **le faucon pèlerin**, dont environ 300 couples vivent en Suisse.

Ce rapace qui voit ses effectifs baisser en raison des empoisonnements par des éleveurs de pigeons et des collisions contre les éoliennes, vit donc des heures difficiles depuis sa réintroduction en Suisse dans les années 70, il a même presque entièrement disparu de Suisse en raison de l'utilisation du pesticide DDT dans l'agriculture. La recolonisation a repris après l'interdiction de ce produit dans les années 70. Aujourd'hui, la plupart des faucons pèlerins nichent sur les falaises du Plateau et du Jura

Il a un dos gris-bleu et un ventre clair finement barré de noir. Sa calotte et sa large moustache sont noires. La femelle est plus grande que le mâle. Lors du vol normal, il atteint des vitesses de 40 à 60 km/h et En piqué, il se jette d'une grande hauteur avec les ailes repliées sur l'oiseau convoité avec une vitesse atteignant parfois 300 km/h et tue généralement sa proie par la violence de l'impact.



■ Solustores Sàrl

Votre storiste professionnel
basé au Lignon !

Notre équipe de storistes qualifiés installe, répare et remplace tous types de stores, volets, protections solaires et moustiquaires pour les particuliers et les professionnels.

Nous travaillons au quotidien pour des privés, des régies immobilières et des architectes sur des petits et grands projets à Genève et sur Vaud.

Certifiés *Expert Somfy*, nous sommes en mesure de réparer ou d'installer une motorisation sur vos stores et volets qu'ils soient neufs ou anciens. Nous proposons également la solution domotique *iO Homecontrol* de Somfy pour rendre votre maison intelligente et connectée.

Vous souhaitez donner une seconde vie à vos protections solaires ? Pour cela, nous remplaçons vos toiles abimées ou vieilles par le temps.



Vous avez un projet ? Que ce soit un chantier neuf ou de rénovation, pour une villa ou un immeuble, nous traitons toutes vos demandes avec le même soin. C'est parce que votre satisfaction est notre priorité que nous sommes attachés à vous proposer la solution adaptée à vos besoins et à votre budget.

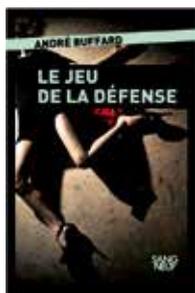
Contactez-nous dès maintenant par téléphone au 022 796 47 65 ou par e-mail à info@solustores.ch pour obtenir un rendez-vous avec un de nos responsables techniques qui se fera un plaisir de se déplacer chez vous pour vous conseiller et vous établir un devis gratuit et sans engagement.



SoluStores
Stores - Volets - Protections Solaires

Chemin du Château-Bloch 17
CH - 1219 Le Lignon
09h00 - 12h00 | 13h00 - 17h00
Téléphone : 022 796 47 65
info@solustores.ch

Un livre...un écho



Le jeu de la défense.

Par André Buffard
Collection : Sang Neuf
Paru le 14 juin 2018

« À Lyon, une jeune magistrate est découverte battue à mort sous une porte cochère alors qu'elle venait rejoindre son amant. Ce dernier est rapidement soupçonné, d'autant que ses mensonges, et plusieurs éléments matériels, l'accablent et en font le coupable idéal. Cet avocat connu, futur candidat à la mairie, décide de confier sa défense à David Lucas, un pénaliste réputé. Ce dernier va tout tenter pour l'innocenter. »

Ce roman policier d'un peu plus de 400 pages réussit l'exploit de passionner de bout en bout sans en faire des tonnes. Pas de sexe ou très peu ; pas de sang qui coule à toutes les pages, pas de descriptions à peine soutenables de cadavres ou autres tortures.

L'auteur, **André Buffard**, né le 28 novembre 1948 à Saint-Etienne. Avocat, il est inscrit au Barreau depuis 1972, son étude est située à St-Etienne. Pénaliste renommé, il a notamment défendu quelques accusés connus, notamment le terroriste Pierre Chanal des disparus de Mourmelon ; JC Romand, le faux médecin. A côté du pénal il a également suivi une carrière juridique dans le sport, notamment le football.

A 69 ans, après 46 ans de carrière juridique, il sort son premier livre, non pas un essai ou une autobiographie il se lance dans le polar avec une écriture directe, claire, précise et nette, pour l'intrigue également et les rebondissements, les à-côtés liés au métier d'avocat. Il détaille les faits et on sent qu'il connaît bien les rouages et les arcanes de la justice. Il explique les dessous de sa profession sans rien omettre. Son récit, parce que parfois, ce polar peut ressembler à un récit, est minutieux, on a l'impression de vivre la justice de l'intérieur. **Un roman qui vous plongera dans les secrets les mieux gardés de la justice et des cours d'assises.**

■ Chronique dionysiaque

de Pierre Chevrier

Les 150 ans de la maison Leroy à Vosne-Romanée.



Lorsque je reçus, à mi-mai, une invitation pour célébrer, le 6 juillet 2018, le siècle et demi d'existence de la Maison Leroy à Vosne-Romanée, je répondis par l'affirmative où se mêla gratitude, reconnaissance et l'assurance de déguster parmi les plus recherchés des grands crus bourguignons. La déjà longue histoire de cette maison d'exception mérite donc un rappel.

La maison de négoce de vins Leroy à Auxey-Duresses a été fondée en 1868 par François Leroy. L'entreprise va considérablement se développer lorsque son fils Joseph, secondé efficacement par son épouse Louise Curteley, rejoint l'affaire. En 1919, Henri Leroy, représentant de la troisième génération, intègre à son tour l'entreprise familiale. Henri est un visionnaire doublé d'un entrepreneur. Il va ainsi doter la maison Leroy d'une entité dédiée aux eaux-de-vie à Gensac-la-Pallue et une distillerie à Segonzac en Charente. Son coup de maître absolu demeure cependant le rachat des parts de Jacques Chambon, copropriétaire du domaine de la Romanée-Conti ; il avait promis à son client et ami Edmond Gaudin de Villaine de surenchérir en annonçant ce message prophétique : « Ne vendez pas vos parts, restez, vous verrez, nous en ferons un joyau ». En 1955, Lalou, sa fille cadette, le rejoint et devient, en 1971, président-directeur général de la maison Leroy.



Je connais Lalou Bize-Leroy, 86 ans, depuis près de trente ans. Notre première rencontre remonte à l'époque où elle était l'associée-gérante du domaine

de la Romanée-Conti. Grâce au vin, j'ai rencontré des gens épatants, mais Lalou est certainement la personne dont le souvenir demeure le plus marquant. Elle a façonné des vins à son image, respectueux de la nature, emplis de sincérité et de vérité. L'année 1988 est marquée par l'acquisition du domaine Charles Noëllat, situé essentiellement en Côte-de-Nuits ainsi que la conversion à l'agriculture biodynamique pour le domaine Leroy.

C'est dire tout le plaisir de se retrouver, parmi les quarante commensaux, dont une famille princière, un cuisinier qui compte plus d'étoiles que les tous les généraux du prochain défilé du 14 Juillet, une championne de tennis vainqueur de grands chelems, des chefs-sommeliers, les indispensables partenaires japonais, de grands amateurs fins dégustateurs, des journalistes spécialisés et des photographes.

La dégustation s'est tenue dans le chai décoré pour la circonstance d'arrangements floraux aux couleurs de la principauté hôte. Nous étions par table de quatre convives, favorisant ainsi la concentration que requiert ce noble art qu'est la dégustation afin de noter chaque grand cru. Ce fut un florilège éblouissant qui commença avec une salve dédiée au cépage Pinot noir, en deux séries, sur les millésimes 2010 et 1999 reprenant les grands crus Corton Renardes, Romanée Saint-Vivant, Richebourg, Bonnes Mares, Mazis Chambertin et Chambertin. Cela permis de noter l'évolution des vins sur une décennie et que d'enseignements tirés ! Puis vinrent les mythiques millésimes 1947 et 1949 sur la plupart des grands crus déjà dégustés. On toucha au sublime avec le millésime 1937 dont le Chambertin demeura, à mon avis, le champion absolu. La dégustation des Chardonnay s'ordonna sur le même schéma avec les millésimes prometteurs 2010 et 1999. Ensuite vint le remarquable millésime 1949 qui sembla cependant supplanté par l'année 1945, vins fins et distingués avec davantage de puissance et une aptitude au vieillissement inouïe. En conclusion, cette exceptionnelle dégustation est à l'image de la rétrospective de l'œuvre d'un maître, d'un peintre célèbre. Cet ensemble formé pour une dégustation ou une exposition permet de cerner tous les contours, toutes les nuances des grands crus comme des œuvres d'art

mettant ainsi tous nos sens en émoi. Un buffet bourguignon mis un point final à ce festin dionysiaque et là encore l'élégance et la générosité se disputèrent la première marche. On retrouva tous les grands crus dont les fabuleux 1937 et 1945 mais en les accompagnants de mets succulents préparés pour la plupart aux cuisines du domaine. Paraphrasant Marcel Proust, maintenant je peux écrire : «Tout en buvant un des Chevalier-Montrachet 1945 que recelaient les caves des Genavrières, je savourais la tourte aux pigeonneaux». Je laisse volontiers à disposition des lecteurs, curieux dans le sens noble du terme, mes notes de dégustation des 31 grands crus et premiers crus provenant des domaines Leroy et d'Auvenay.

■ Bloc-notes du taupier

Le taupier a pris connaissance dans la presse qu'après le vin blanc, rouge, rosé, jaune, de paille, pelure d'oignon, un vin nouveau vient de faire son apparition dans les restaurants du Sud de la France ; le vin bleu et que les vacanciers en raffolent et qu'il est devenu la nouvelle coqueluche des bords de plage, tout en intrigant plus d'un consommateur ou œnologue.

Son étonnante couleur serait obtenue par la macération des peaux de raisins noirs dans du jus de Chardonnay, le raisin blancs utilisé. Il s'en dégage alors un pigment naturel, l'«anthocyane» qui donne cette teinte turquoise particulière.

Ce «vin bleu» ne fait pourtant pas l'unanimité, notamment parmi les experts. Qu'en pense le signataire de la «chronique dionysiaque» ?

En 2016 une start-up espagnole avait tenté, sans succès, une gamme de vins bleus. La vedette de l'été 2018 tiendra-t-elle dans le temps ?



■ Parlons jardinage

Le mois de septembre.

AU POTAGER

Le temps de septembre se rafraîchissant par rapport à août, il n'est plus nécessaire d'arroser autant vos légumes, ceux-ci avec un excès d'eau, finiraient par se fendiller puis viendraient à pourrir. Ne relâchez pas vos efforts d'entretien au jardin, septembre est une période propice à la pousse des mauvaises herbes ... alors au travail ! Ce mois, semez choux, épinards et laitues ou encore navets et radis, tous en variété d'hiver.

AU JARDIN D'ORNEMENT

Après les grandes floraisons du mois d'août, septembre vous permettra d'en récolter les graines. Vous pourrez ainsi vous constituer une petite collection de vos plantes favorites, que vous pourrez semer à nouveau l'année prochaine. Veillez à les stocker avec soin, bien au sec à l'abri de la lumière. Supprimez les fleurs et tiges en fin de vie, débarrassez vos massifs des feuilles tombées au sol et supprimez les mauvaises herbes. En septembre, semez soucis et ancolies, bleuets, nigelles et pieds d'alouette.

AU VERGER

Pommes, poires, pêches et prunes vous attendent ! Profitez de ce mois pour planter vos fraisiers, tentez de nouvelles variétés et agrandissez ou régénérez les rangs.

PELOUSES

C'est le moment du deuxième (voire du troisième) apport d'engrais annuel, en évitant les produits riches en azote. Ce mois est aussi la période favorable au semis, qu'on engazonne une nouvelle surface ou que l'on «bletze» des trous. Plantes d'intérieur et balcon.

Si vos plantes d'intérieur ont apprécié passer leur été dehors, elles apprécieront tout autant lorsque vous les rentrerez à l'abri des intempéries et de la fraîcheur. Avant de les rentrer, procédez à un nettoyage en profondeur pour déloger les petits parasites installés dans vos potées et qui pourraient causer de sérieux dégâts pendant la période hivernale et pensez à ne pas les mettre à proximité des radiateurs qui vont bientôt être allumés.

Vous pouvez commencer à préparer les plantations de printemps. Si vous désirez

voir fleurir ensemble les bulbeuses et les bisannuelles, vous devez les planter cet automne en les intercalant, d'abord les bisannuelles et ensuite les bulbes entre elles, sans oublier de les arroser, après la plantation, avec une eau pas trop froide. Retirez les plantes qui ont fini leur floraison, puis remplacez la terre de vos pots et jardinières. Essayez les colchiques dès maintenant : elles seront en fleurs dans 3 à 4 semaines.

N'oubliez pas une petite toilette des feuilles en enlevant les feuilles jaunies ou les pas très jolies, abîmées par les insectes et pour les dépoussiérer. Egalement grattez le dessus de la terre des pots pour maximiser l'arrosage.

■ La recette de Tante Lotte

Avec le retour d'un peu de fraîcheur, retrouvons une recette d'un repas plus substantiel :

DAUBE DE BŒUF À L'ANCIENNE



Ingrédients pour 4 personnes : 1 kg de boeuf à bourguignon ; 6 Carottes ; 1 Oignon ; 1 gousse d'ail ; 75 cl Vin rouge corsé ; 1 branche de thym ; 1 feuille de laurier ; 10 g de farine ; 1 cuill. à soupe de concentré de tomates ; 1 filet d'huile, sel et poivre.

Epluchez et émincez l'oignon, puis épluchez et coupez les carottes en rondelle.

Détaillez la viande en gros cube. Dans une cocotte, faites chauffer l'huile et faites rissolez les morceaux de bœuf. Ajoutez les oignons émincés, l'ail et mélangez et saupoudrez de farine. Ajoutez les carottes, le concentré de tomate et versez le vin. Salez, poivrez, et ajoutez le thym et le laurier.

Laissez mijoter à couvert pendant 3h en ajoutant de l'eau si le vin s'évapore trop vite.

Une petite astuce : Préparez ce plat la veille, et faites le réchauffer, il n'en sera que meilleur !

■ VOTRE BOUCHER DU LIGNON VOUS PROPOSE SA RECETTE

– Tajine de viande aux poires –



Découpez la viande en gros morceaux, laver et égoutter. Dans une cocotte salez, ajoutez épices et huile. Couvrez d'eau.

Cuire à couvert en remuant de temps en temps et ajoutez de l'eau en cours de cuisson si nécessaire.

D'autre part partagez les poires en deux sans les peler, les épépiner et les placer dans une bassine d'eau afin qu'elles ne noircissent pas (si les poires sont trop grosses, les partager en quartiers).

Une fois la viande cuite retirez-la du feu et réservez-la.

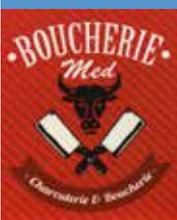
Égouttez alors les poires, jetez-les dans la cocotte toujours sur le feu. Ajoutez un peu de sel et une pincée de safran, couvrir à moitié d'eau. Bien mélanger et laissez cuire.

Surveillez attentivement la cuisson des poires, retirez-les au fur et à mesure de la cuisson.

Liez alors la sauce avec une cuillerée à café de farine fluide dans un peu d'eau, bien mélangez et laissez réduire jusqu'à obtention d'une sauce onctueuse.

Au moment de servir, remettre les morceaux de viande dans la cocotte en prenant soin de ne pas écraser les poires, réchauffez à petit feu.

Disposez les morceaux de viande sur un plat rond et mettre les poires dessus. Versez la sauce bien onctueuse sur le tout.



BOUCHERIE MED & ALIMENTATION
Place du Lignon 33
1219 Le Lignon
022 796 43 40

AGENDA DES SORTIES

■ Grande Kermesse de la Paroisse de l'Epiphanie

Salle des fêtes du Lignon, le samedi 6 et dimanche 7 octobre.



SAMEDI 6 OCTOBRE

16h00: Ouverture de la salle et des nombreux stands traditionnels: raclettes, saucisses grillées, pommes frites, malakoffs, confitures maison, pâtisseries, artisanat, livres, margotton, la Ludothèque du Lignon «L'arbre à jouets», Joseph Chaumont – jeux de société, maquillage.

En soirée: diverses animations par le Budokan du Lignon; Groupe de danse rueda Michel Gatti; Groupe folklorique «A Nosa Galiza»; Ecole de danse Carlitos; Groupe Hip Hop Ludovic Quirighetti et la chanteuse Véronique Bouchet et ses filles.

Dès 21h00: au sous-sol: DISCO avec la chanteuse **Antonella Bianco**.

DIMANCHE 7 OCTOBRE

11h00: messe des familles animée par la chorale LaMiDoRé, de la paroisse de Bernex.

Dès 12h45: Repas communautaire, préparé par les grands chefs Giancarlo Ciotti, Pierre-Angelo Sacchelli, Michel Sourd et leur équipe.

Au menu: jambon à l'os, gratin dauphinois, légumes, salade panachée (adultes: CHF 17.– enfants CHF 10.–)

L'après-midi: animations par: Groupe folklorique La Matze, Direction Hervé Devillaz - Groupe folklorique portugais «O Coarçao Do Minho» - Ecole de Zumba, dir. Katia Corpataux et l'Ecole de cirque «Les Acros Bat», direction Lucien Thaon.

18h00: Clôture de la kermesse.

■ Week-end japonais

A la Maison Chauvet – Lullin (Rue du Village 57 – Vernier).

Vendredi 12 octobre de 14h00 à 21h00.

Samedi 13 octobre de 13h00 à 18h00.

Dimanche 14 octobre de 13h00 à 18h00.

Ikebana et cérémonie du thé selon la tradition des écoles Ikebana et Urasenke.

L'Ikebana, littéralement l'art de faire vivre les fleurs, est un art floral japonais traditionnel. Il remonte à plusieurs siècles dans l'histoire du développement culturel du Japon, mais vit encore aujourd'hui, non seulement comme une tradition honorée par le temps, mais aussi comme un élément essentiel du monde moderne de l'art.

La cérémonie du thé japonaise ou la voie du thé utilisant le thé en poudre «matcha», dont l'origine est chinoise, a été rapportée au Japon au 12^e siècle et le thé vert au 9^e siècle par les moines japonais, qui sont allés en Chine pour étudier le bouddhisme. Cet art s'est beaucoup raffiné et fut bien adopté dans la vie des Samurai du 16^e siècle.



■ Vernier sur Rock

Salle des fêtes du Lignon, du 11 au 13 octobre, à 20h00.

34^e édition du VSR!

L'événement musical de l'automne 2018 avec des artistes au profil engagé et des têtes d'affiche internationales du rock-rap et reggae

AU PROGRAMME

Jeu 11

Yarol – Minuit – Les gagnants du tremplin

Vendredi 12

Lacrim – Timal – Azi + invités

Samedi 13

Groundation – Biga*Kanx - Resources



DEVIS GRATUIT



SoluStores

Stores - Volets - Protections Solaires

Installations et Réparations - Stores intérieurs et extérieurs
Stores toiles de terrasse et balcon - Remplacement de toiles
Volets Bois et Aluminium - Moustiquaires

info@solustores.ch - 022 796 47 65 - 1219 Le Lignon

livraisons gratuites à domicile



pharmacie du lignon

Articles de droguerie
parfumerie - diététique

Homéopathie, Phytothérapie,
Bas de compression, Diabète
prix bas permanents sur les pilules contraceptives
produits de nettoyage Bio
Ecover, l'Arbre Vert
produits bébé

Articles de soin et Parfumerie :
10 % permanents

Tél. 022 796 51 44
Fax 022 797 46 17

Case postale 14, 1219 Le Lignon
Centre commercial du Lignon

info@pharmacielignon.ch

Laboratoire dentaire du Lignon

Guy Burdet

DEPUIS 1976 AU LIGNON



ENTRETIEN &
RÉPARATION
DE PROTHÈSES

SERVICE À DOMICILE

Immeuble Quincaillerie du Lignon T 022 796 65 11
CH. DU CHÂTEAU BLOC 19 N 079 333 21 01

Besoin de lunettes ?



Optic Plus

Vos lunettes
au juste prix !

*voir conditions en magasin

Lunettes dès CHF 180.- forfait simple vision*
Forfait verres progressifs CHF 599.-*
4 boîtes de lentilles de contact pour le prix de 3!*

Optic Plus

Pour votre vision

VERNIER	C.C ArCenter - Migros	022 341 45 40
MEYRIN	7, rue des Boudines	022 785 01 55
LE LIGNON	Centre comm. du Lignon	022 796 81 44



Nelsa Alves Podologue

Rue de la Coupe Gordon Bennett, 3
CH - 1219 Le Lignon

+41 22 735 31 08

Soins à domicile

Membre de la Société Suisse des Podologues



La Brasserie du Lignon vous propose une cuisine savoureuse faite sur place par nos 4 Chefs de cuisine qui vous offre les spécialités suivantes :

- Spécialités italiennes
- Pizzas au feu de bois
- Spécialités asiatiques
- Spécialités françaises
- Spécialités portugaises
- Plats à gogo

7/7

022 796 41 44

www.brasserie-lignon.ch

10 Place du Lignon
1219 Lignon - Genève
Centre commercial du Lignon